

LOI n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes han

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	12/07/2014
Juridiction / Nature	LOI
NOR / Numéro	AFSX1405233L
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029217888

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] d'accessibilité programmée au-delà des délais prévus au b du présent 3°, en cas de manquement aux obligations définies en application du d ou en cas de non-respect des obligations de formation des personnels [...]

TEXTES VISÉS

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté, Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

RÉFÉRENCE

LOI AFSX1405233L du 12 juillet 2014, « LOI n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes han ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029217888> (consulté le 30 août 2026).